



P.B.4.3

PROJETS « NATURE »

Catégorie	Biodiversité	Priorité	A-B
Instance(s) responsable(s)	Communes, Canton (SFCEP)	Instance(s) concernée(s)	Communes, Canton (SFCEP, SPCR, SCA, SDM, SDT)
Stratégie sectorielles	S.P.1, S.U.4		
Description	<p>État actuel</p> <p>La diversité biologique est une composante essentielle à un développement harmonieux et durable du territoire. Avec le développement anthropique de la plaine et de ses coteaux, les milieux naturels sont mis en danger notamment par les effets de coupures des réseaux et liaisons biologiques. En effet, les obstacles sont nombreux (réseau routier, chemin de fer, agriculture intensive...) et les biotopes propices au développement des espèces se font rares et menacent certaines populations animales et végétales. Il est donc important de pouvoir renforcer et rétablir un réseau biologique cohérent afin d'éviter les effets d'isolements et promouvoir la survie des espèces. Afin d'assurer la mise en place d'un réseau écologique fonctionnel et durable, une coordination avec les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire est dès lors nécessaire, en particulier l'urbanisation et les infrastructures de transport, l'agriculture et la sylviculture, la gestion des eaux, le tourisme et les loisirs, ainsi que la chasse et la pêche.</p> <p>Si les réseaux biologiques sont fragiles et nécessitent beaucoup de soin, de nombreuses mesures en faveur de la biodiversité sont déjà entreprises ou sont en projet (haies vives/bocagères, prairies extensives, renaturations, développement de niches écologiques...). Il est essentiel de pouvoir coordonner ces actions et d'avoir un regard global sur celles-ci dans le but de préserver efficacement la biodiversité et de profiter pleinement des avantages de telles mesures. Dans cette optique, un projet de réseau écologique cantonal (REC) a été élaboré, en 2005 déjà. À l'heure actuelle, il est encore peu mis en place et donc peu opérationnel. Il est cependant important de prendre en compte le catalogue de mesures émis par celui-ci.</p> <p>État attendu</p> <p>Afin d'améliorer le déplacement et l'épanouissement des espèces animales et végétales, une meilleure prise en compte de leurs besoins doit être intégrée à tous les projets d'aménagement du territoire. Premièrement, la trame verte doit être densifiée afin de permettre aux réservoirs biologiques de se connecter les uns aux autres en réduisant au maximum les effets de coupure que produisent les infrastructures humaines. Deuxièmement, la trame bleue doit être mise à profit étant donné le rôle de catalyseur biologique que jouent les cours d'eau en revitalisant les rives et en redonnant de l'espace au lit. Troisièmement, la trame jaune doit faire le lien entre l'espace agricole et le tissu urbain par l'aménagement de franges urbaines perméables et de qualité. Finalement, la trame noire doit permettre aux espèces animales diurnes et nocturnes de jouir d'une nuit sans pollution lumineuse afin de réduire au maximum les effets néfastes que produisent ces éclairages abusifs sur leurs horloges biologiques.</p>		

Listing des mesures

REC

- P.N.1 **Martigny** – Biotope du Guercet. Désenclavement notamment par la mise en place d'une liaison vers le Mont d'Ottan via le canal.
- P.N.2 **Martigny** – Etang de la Verrerie. Créer un site-relais avec nouveau plan d'eau peu profond.
- P.N.3 **Martigny** – Le Verney. Améliorer la protection trophique du site. Créer une zone nodale combinée.
- P.N.4 **Fully, Martigny** - Sablons de Branson. Créer un site-relais sablonneux. Coordination R3.
- P.N.5 **Fully, Martigny** - Syndicat. Liaison polyvalente existante. À voir si élargissements nécessaires.
- P.N.6 **Fully** - Dunes de Mazembroz. Créer un complexe de milieux humides et secs.
- P.N.7 **Fully** – Volonté de renaturation du canal de Fully (c.f. fiches P.E.4.3 et U.EP.4.5)

Compensation Nant de Dranse

- P.N.8 **Martigny** - Lac des Sables. Aménagement des rives et zone de protection de la nature (M6). – *en cours*.
- P.N.9 **Martigny** – Bienvenue. Réhabilitation des gouilles (M10) – *réalisée*.

Couloirs suprarégionaux

- P.N.10 **Martigny, Martigny-Combe** (Le Brocard) (VS-18) – État : perturbé.
- P.N.11 **Martigny-Combe** (VS-17) – État : perturbé.

Autres mesures

- **Martigny** - Réflexion sur les « rideaux abris » – *en cours*.
- **Martigny** - Mise en place de mesures pour favoriser la biodiversité en milieu urbain - *en cours*.
- **Martigny** - Secteurs du Verney, zone nature, PAD – *en cours* (mesure P.N.3 REC).

Opportunité et utilité

Opportunité : Cette mesure répond aux besoins (2.4) de garantir une bonne qualité de vie par l'amélioration des valeurs et liaisons biologiques des trames vertes et bleues entre et à l'intérieur des localités en tant que réseaux structurants (corridors biologiques, toitures végétalisées, cours d'eau renaturalisés, éclairages nocturnes tamisés, coordination des surfaces de promotion de la biodiversité, etc.) et (3.3) de développement d'espaces publics en lien avec les cours d'eau.

Utilité : CE4.4 : L'utilité principale de la mesure est la mise en réseau et en valeur d'espaces ouverts, naturels et paysagers en apportant une importance particulière au bien-être animal et végétal de certains espaces relais (réservoirs de biodiversité) sur le territoire du Coude du Rhône.

Réalisation

État de coordination dans le PDC (au 01.01.21)

Pas concerné

État de planification

Voir selon liste ci-dessus.

Calendrier de mise en oeuvre

Voir selon liste ci-dessus.
Au plus tard objectifs de mise en œuvre 2028-2032 pour réaliser l'ensemble des mesures.



Autre

Fiches concernées du PDC

A.1, A.2, A.8, A.9, A.11, A.13

Fiches concernées du PDI

N4

Lien avec les autres mesures

U.N.4.2 Nature en ville

P.A.4.1 Cœurs agricoles

P.R.4.1 Coordination avec le projet de 3^{ème} correction du Rhône

P.R.4.3 Valorisation du paysage du Coude du Rhône

P.B.4.1 Revitalisation des berges de la Dranse

P.B.4.1 Revitalisation des canaux

Impacts sur les domaines transversaux

La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) :

Nature / environnement

Environnement gris : OPAir / OPB / ORNI / OPAM / OSites

Environnement vert : **OEaux / OSol / OFo / OPN**

Dangers naturels

Agriculture

Surfaces d'assolement

Documents mis à disposition

- Réseau Écologique Cantonal pour la plaine du Rhône (REC), 2005, Service des forêts, des cours d'eau et du paysage.
- Mesures de compensation du projet Nant-de-Dranse, bureau Grenat.

Plan de situation

